

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PAPINEAU**



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **vendredi, 9 avril 2021, à 19 h 30**, sous la présidence du maire, Monsieur David Pharand, par téléconférence conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet à un conseil municipal de siéger à huis clos durant la pandémie. Trois citoyens ont participé à la rencontre par téléconférence.

**Sont présents** : Mme Marie-Céline Hébert, messieurs Michel Longtin, Raymond Bisson et Gaëtan Lalande

**Ont motivé leur absence** : Messieurs Noël Picard et Gilles Payer

La directrice générale, Madame Julie Ricard est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que l'article 148 du *Code municipal du Québec* a été dûment respecté par la transmission aux membres du conseil ou par la disponibilité au bureau municipal de toute documentation utile à la prise de décision, et ce, au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance.

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

**1. Ouverture de la réunion**

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2021.

**2. Finances**

- 2.1 Lecture et adoption - comptes fournisseurs de mars 2021.
- 2.2 Rapport des salaires et autres dépenses au 31 mars 2021.
- 2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mars 2021.

**3. Dossier mines**

**4. Rapport du maire**

**5. Période de questions**

**6. Département de l'Administration**

- 6.1 Annexe III-Correspondance
- 6.2 Appel d'offres sur invitation AOI 2021-01 ADM- achat d'un monte-escalier
- 6.3 Appel d'offres public AOP 2021-02 ADM Réfection des salles de toilettes du centre communautaire
- 6.4 Appel d'offres public AOP 2021-03 LCT- Réfection du sentier de la route des Zingues
- 6.5 Convention d'amendement à l'entente intermunicipale sur le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)
- 6.6 Délégation de compétence – Implantation, exploitation et utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande
- 6.7 Ristourne 2020 MMQ

**7. Département de la gestion des ressources humaines**

- 7.1 Fin de probation de M. Marco Richer au poste d'opérateur-chauffeur-journalier-classe 1

**8. Département de l'Hygiène du milieu**

**9. Département des Travaux publics**

9.1 Compte-rendu du département

9.2 Vente du tracteur Kubota

9.3 Campagne d'adhésion-Sel de déglçage UMQ

9.4 Soumission d'Excavation RB Gauthier pour fourniture de matériaux

**10. Département de la Sécurité publique**

10.1 Compte-rendu du département

10.1 Ajustement salarial des pompiers et premiers répondants

**11. Département de l'Urbanisme et de l'Environnement**

11.1 Compte-rendu du département

11.2 Reconnaissance de la réserve naturelle Pimatina

11.3 Mandat à procureurs – Institution de procédures judiciaires – Matricules 1598-07-8848 et 1598-06-3564, 1598-06-4293

**12. Département des Loisirs, culture et tourisme**

12.1 Compte-rendu du département

**13. Département de la promotion et développement économique**

**14. Département du service à la collectivité**

14.1 Demande d'aide financière- Projet 1G-2P

**15. Varia**

**16. Période de questions**

**17. Fin de la plénière**

**1. Ouverture de l'assemblée**

2021-04-19781  
Ouverture de l'assemblée

**Il est résolu**

D'ouvrir la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Duhamel à 19h37.

**Adoptée à l'unanimité.**

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

2021-04-19782  
Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Il est résolu**

**QUE** les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **1.2 Lecture et adoption des procès-verbaux - séance ordinaire du 5 mars 2021**

**2021-04-19783**

**Lecture et adoption des procès-verbaux- séance ordinaire du 5 mars 2021 et**

**Il est résolu**

**QUE** la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2021 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **2. FINANCES**

### **2.1 Lecture et adoption des comptes fournisseurs**

**2021-04-19784**

**Adoption des comptes fournisseurs au 31 mars 2021**

**Il est résolu**

**QUE** le Conseil approuve le paiement des comptes payés et à payer au 31 mars 2021 pour un montant total de 208 491,71 \$ et ce, tels que détaillés sur les listes déposées, à savoir ;

- La liste sélective des déboursés, payés par les chèques 23096 à 23159
- Les paiements directs 500609 à 500624
- Les prélèvements 5431 à 5467

**QUE** les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir, incluses à ces listes, soient, par la même occasion, approuvées.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **2.2 Rapport des salaires et autres rémunérations du mois de mars 2021**

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de mars 2021, pour une dépense totale de 56 294,57 \$, a été déposé à tous les membres du conseil.

*Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 2.1 et 2.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.*

Julie Ricard  
Directrice générale

### **2.3 Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mars 2021**

<b>2021-04-19785</b> <b>Rapport mensuel des revenus et dépenses au 31 mars 2021</b>
----------------------------------------------------------------------------------------

**Il est résolu**

**QUE** le rapport des revenus et dépenses, au 31 mars 2021 soit accepté, sujet à contrôle par le vérificateur nommé par le Conseil.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **3. DOSSIER MINES**

### **4. RAPPORT DU MAIRE**

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- M. Claude Tétrault demande si après la vente d'un terrain voisin de sa propriété à un prix très élevé cela augmentera le montant de ses taxes foncières.
- M. Louis St-Hilaire demande s'il est vrai qu'il y aurait 14 permis de construction en deuxième ligne dans le secteur de la Grande-Baie et du Lac Gagnon Est.

### **6. DÉPARTEMENT DE L'ADMINISTRATION**

#### **6.1 Correspondance Annexe III**

Le détail de la correspondance reçue depuis la dernière séance apparaît en annexe III, dans un document intitulé « Correspondance - assemblée du mois d'2021 ».

#### **6.2 Appel d'offres par invitation AOI 2021-01 ADM- achat d'un monte-escalier**

<b>2021-04-19786</b> <b>Appel d'offres par invitation AOI 2021-01 ADM- achat d'un monte-escalier</b>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------

**CONSIDÉRANT** le besoin d'acquérir et d'installer un monte-escalier pour rendre l'accès du rez-de-chaussée au premier étage du centre communautaire accessible aux personnes à mobilité réduite ;

**CONSIDÉRANT QUE** Duhamel est admissible à une aide financière provenant du programme PRIMADA pour les municipalités amies des aînés qui couvre une partie de ce projet ;

**Il est résolu**

**QUE** le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation AOI 2021-01 ADM, pour l'achat d'un monte-escalier

**Adoptée à l'unanimité.**

**6.3 Appel d'offres public AOP 2021-02 ADM Réfection des salles de toilettes du centre communautaire**

**2021-04-19787**  
**Appel d'offres public AOP 2021-02 ADM Réfection des salles de toilettes du centre communautaire ;**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'effectuer la réfection des toilettes située au rez-de-chaussée du centre communautaire pour les rendre fonctionnelles et accessibles aux personnes à mobilité réduite ;

**CONSIDÉRANT QUE** Duhamel est admissible à une aide financière provenant du programme PRIMADA pour les municipalités amies des aînés qui couvre une partie de ce projet ;

Il est **résolu**

**QUE** le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public AOP 2021-02 ADM Réfection des salles de toilettes du centre communautaire sur le portail du Système d'appel d'offres électroniques (SEAO),

**Adoptée à l'unanimité.**

**6.4 Appel d'offres public AOP 2021-03 LCT- Réfection du sentier de la route des Zingues**

**2021-04-19788**  
**Appel d'offres public AOP 2021-03 LCT- Réfection du sentier de la route des Zingues**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Duhamel souhaite mettre à niveau son sentier de la route des Zingues et le rendre plus sécuritaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Duhamel est admissible à une aide financière du PSSPA du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui couvrira une partie de ce projet ;

Il est **résolu**

**QUE** le Conseil autorise le lancement d'un appel d'offres public AOP 2021-03 LTC Réfection du sentier de la route des Zingues sur le portail du Système d'appel d'offres électroniques (SEAO),

**Adoptée à l'unanimité.**

**6.5 Convention d'amendement à l'entente intermunicipale sur le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)**

**2021-04-19789**

**Convention d'amendement à l'entente intermunicipale sur le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)**

- ATTENDU** qu'une entente intermunicipale est intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 pour la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) (ci-après « l'Entente »);
- ATTENDU** que l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) a été autorisée, en date du 12 février 2013, conformément à l'article 13.8 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q., c. 1-01) et de l'article 580 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. 27.1);
- ATTENDU** la résolution numéro PI-2020-09-025, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) tenue le 16 septembre 2020, relative au processus de dissolution de la Régie intermunicipale;
- ATTENDU** que les parties désirent mettre fin à l'Entente intermunicipale conclue relativement à la création du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) et s'entendre sur les modalités de terminaison de ladite Entente intermunicipale;
- ATTENDU** que l'Entente intermunicipale intervenue entre les parties le 10 décembre 2012 contient une clause de durée et renouvellement (article 11) prévoyant que l'Entente expire le 12 février 2038, mais qu'elle demeure silencieuse quant à la possibilité pour les parties d'y mettre fin avant cette date;
- ATTENDU** qu'il y a donc lieu que soit préparée une convention d'amendement (ci-après « la Convention d'amendement ») afin d'amender l'Entente intermunicipale pour y ajouter une disposition permettant aux parties d'y mettre fin avant la date d'expiration prévue le 12 février 2038;
- ATTENDU** la résolution numéro PI-2021-03-006, adoptée lors de la séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau tenue le 17 mars 2021, laquelle approuve la convention d'amendement visant à ajouter une disposition à l'Entente intermunicipale en lien avec la terminaison de cette dernière;

Il est résolu

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Duhamel approuve, par le biais de la présente résolution, la convention d'amendement à l'Entente intermunicipale sur le Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) intervenue entre les municipalités membres de la régie;

**QUE** le Conseil de la Municipalité de Duhamel autorise le maire ainsi que le secrétaire-trésorier et directeur général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

**ET QUE** la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau, conformément à l'échéancier prévu à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**6.6 Délégation de compétence – Implantation, exploitation et utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande**

2021-04-19790

Délégation de compétence – Implantation, exploitation et utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande

**ATTENDU** la résolution numéro 2021-03-19779 adoptée par la Municipalité de Duhamel le 5 mars 2021 approuvant l'accord d'accès municipal proposé par la MRC de Papineau, dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », et par le fait même, un droit d'accès et d'utilisation de la servitude non exclusif afin de lui permettre, notamment d'installer ses équipements ;

**ATTENDU** la modification exigée par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) quant à la déclaration de compétence relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante par la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunication à large bande passante, en lien avec l'article 282 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q., 2002, c.37);

**ATTENDU** les changements législatifs survenus depuis la déclaration de compétence de la MRC de Papineau quant à cette compétence liée à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Papineau est tenue, pour satisfaire aux exigences de l'article 678.0.2 du *Code municipal du Québec*, de donner aux municipalités concernées le choix d'accorder ou non ladite compétence à la MRC et que cette dernière a fixé les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'assujettissement et au retrait d'une municipalité locale avant et après le 21 juin 2021 ;

**Il est résolu**

**QUE** les membres du conseil acceptent les changements législatifs apportés à l'entente;

**QUE** la Municipalité de Duhamel ne se prévaut pas de son droit de refuser ladite compétence et en avise par résolution la MRC de Papineau.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **6.7 Ristourne 2020 MMQ- Assurance municipale**

**2021-04-19791  
Ristourne 2020- MMQ- Assurance municipale**

**CONSIDÉRANT** le rapport financier de La Mutuelle des municipalités du Québec nous informant d'une ristourne de 907 \$ pour l'année 2020 ;

Il est résolu

**QUE** le Conseil de la municipalité de Duhamel affecte ladite ristourne d'assurance, à la réserve d'assurance, compte numéro 59-13140.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **7 DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

### **7.1 Fin de probation de M. Marco Richer au poste d'opérateur-chauffeur-journalier-classe 1**

**2021-04-19792  
Fin de probation de M. Marco Richer au poste d'opérateur-chauffeur-journalier-classe 1**

**CONSIDÉRANT** la fin de la période de probation de M. Marco Richer pour le poste d'opérateur-chauffeur journalier, classe 1 effective le 11 mars 2021 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction générale à l'effet d'embaucher M. Marco Richer au poste d'opérateur-chauffeur journalier, classe 1 ;

Il est résolu

**QUE** les membres du Conseil acceptent la recommandation de la direction générale à l'effet d'embaucher M. Marco Richer au poste d'opérateur-chauffeur journalier, classe 1, conformément à la convention collective en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **8 DÉPARTEMENT DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

## **9 DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 Compte-rendu du département**

Monsieur Gaëtan Lalande présente le rapport du département.

## **9.2 Vente du tracteur Kubota**

**2021-04-19793**  
**Vente du tracteur Kubota**

**CONSIDÉRANT** l'acquisition d'un nouveau tracteur utilitaire compact par le département des travaux publics ;

**Il est résolu**

**QUE** les membres du conseil autorisent la mise en vente du tracteur Kubota 2011 portant le numéro E-61 ;

**QUE** la direction des travaux publics fixe une journée exclusive de visite pour les acheteurs potentiels ;

**QUE** la Municipalité se réserve le droit de n'accepter aucune offre d'achat.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **9.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)- saison 2020-2021**

**2021-04-19794**  
**Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) - saison 2020-2021**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Duhamel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**Et résolu à l'unanimité**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si réité au long;

**QUE** la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document

d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2021-2022

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

**QUE** la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

**QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

**QUE** la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2021-2022 ce pourcentage est fixé à 1,0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2,0% pour les non-membres de l'UMQ;

**QU'UN** exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**QUE** la municipalité confirme que la quantité estimée pour le prochain appel d'offres du regroupement d'achats de l'UMQ pour le sel de déglacage sera de 120 tonnes pour la saison 2021-2022

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **9.4 Soumission d'Excavation RB Gauthier pour fourniture de matériaux**

<b>2021-04-19795</b> <b>Soumission d'Excavation RB Gauthier pour fourniture de matériaux</b>
-------------------------------------------------------------------------------------------------

**CONSIDÉRANT** la soumission de l'entreprise Excavation RB Gauthier inc. déposée au département des travaux publics le 11 mars 2021 pour la fourniture de 1000 tonnes métriques de gravier 0-1/4 " et de 3800 tonnes métriques de gravier 0-3/4 " provenant de la gravière située près de l'accueil Gagnon de la Réserve faunique de Papineau-Labelle ;

**Il est résolu**

**QUE** les membres du conseil acceptent la soumission de l'entreprise Excavation RB Gauthier inc. pour la fourniture de matériaux au montant de 24 000 \$ avant taxes.

**QUE** les membres du conseil autorisent le paiement de cette somme et la mise en inventaire des matériaux et l'affectation de la dépense au compte GL 54-15100-000.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **10 DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **10.1 Compte-rendu du département**

Monsieur Gaëtan Lalande présente le rapport du département.

## **10.2 Ajustement salarial des pompiers et premiers répondants**

**2021-04-19796**  
**Ajustement salarial des pompiers et premiers répondants**

Il est résolu

**QUE** le Conseil de la municipalité autorise l'ajustement salarial annuel des pompiers et premiers répondants, à compter du 1er mai 2021 au taux prévu à la grille salariale en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **11 DÉPARTEMENT DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **11.1 Compte-rendu du département**

### **11.2 Reconnaissance de la réserve naturelle du Parc Pimatina**

**2021-04-19797**  
**Reconnaissance de la réserve naturelle du Parc Pimatina**

Il est résolu

**QUE** les membres du conseil mandatent Mme Mélanie Leblanc, inspectrice en environnement et coordonnatrice aux matières résiduelles et espaces verts, à signer tous les documents afférents nécessaires à la reconnaissance comme réserve naturelle, par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), la propriété connue et désignée comme étant le lot 5 257 914 au cadastre du Québec et couvrant une superficie de 351 782 m<sup>2</sup>.

**QUE** la durée de la reconnaissance de la réserve naturelle soit perpétuelle.

**QUE** les restrictions d'usage et conditions de gestion à convenir avec le MELCC seront stipulées dans l'entente de reconnaissance de la réserve naturelle et viseront le maintien de l'affectation du territoire à des fins de conservation d'une aire protégée.

**Adoptée à l'unanimité.**

### **11.3 Mandat à procureurs – Institution de procédures judiciaires – Matricules 1598-07-8848 et 1598-06-3564, 1598-06-4293**

**2021-04-19798**  
**Mandat à procureurs – Institution de procédures judiciaires – Matricules 1598-07-8848, 1598-06-3564 et 1598-06-4293**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de matricule 1598-07-8848 a reçu des avis lui demandant de respecter la réglementation d'urbanisme de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QU'**un arrêt des travaux a été donné au propriétaire afin que cessent les travaux non conformes dans la bande de protection riveraine sur les propriétés portant les numéros de matricules 1598-07-8848, 1598-06-3564, 1598-06-4293 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a continué à réaliser de tels travaux, malgré l'arrêt des travaux ;

**EN CONSÉQUENCE ;**

**Il est résolu**

**DE** mandater la firme Deveau Avocats afin d'instituer les procédures judiciaires nécessaires devant la Cour supérieure contre le propriétaire des immeubles portant les matricules 1598-07-8848, et 1598-06-3564, et concernant l'immeuble portant le matricule 1598-06-4293 appartenant à la municipalité et sur lequel il a effectué des travaux sans droit, afin d'obtenir les ordonnances requises pour que cessent les travaux non conformes à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité sur les propriétés précitées et que les lieux soient restaurés.

**Adoptée à l'unanimité.**

**12 DÉPARTEMENT DES LOISIRS, TOURISME ET CULTURE**

**12.1 Compte-rendu du département**

Monsieur Michel Longtin présente le rapport du département

**13 DÉPARTEMENT DE PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**14 DÉPARTEMENT DU SERVICE À LA COLLECTIVITÉ**

**14.1 Demande d'aide financière- Projet 1G 2P**

2021-04-19799 Demande d'aide financière- Projet 1G 2P
----------------------------------------------------------

**Il est résolu**

**QUE** les membres du Conseil autorisent une commandite de 250 \$ au projet de cyclisme intitulé Un gars, deux pédales, au profit d'Opération enfant soleil.

**Adoptée à l'unanimité.**

**15 VARIA**

**16 PÉRIODE DE QUESTIONS**

- M. Claude Tétrault demande si le conseil se prépare pour la saison estivale achalandée.
- M. Claude Tétrault demande si une étude au niveau de l'impact sonore du site d'exploitation de la mine aura lieu.
- M. Louis St-Hilaire aime bien l'idée d'une patinoire en sentier et aimerait bien que le mémo produit l'an dernier pour les villégiateurs soit envoyé à nouveau cette année.

## 17 LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-04-19800  
Levée de la séance

**Il est résolu**

**QUE** la séance soit et est levée à 20h45.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

David Pharand  
Maire

---

Julie Ricard  
Directrice générale et sec. -trés.